

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal



Séance du 06 mai 2013

Convocation du 30 avril 2013

Sous la présidence de M. Jean-Luc RUCH, Maire

Présents : Mmes & MM. les Adjoints

Nombre des
conseillers
élus :
23

BUREL Christophe - SPIELMANN Florence - WENGER Bernadette -
TROESTLER Vincent

Conseillers en
fonction :
23

Mmes & MM. les Conseillers Municipaux :

FENGER Jean-Pierre - SCHAEFFER Thomas - GOEPP Christian - METZ
Sylvain - WEICKERT Jean-Luc - GEISTEL Anne - GUNTZ Frédéric -
GUILLERMINET Didier - GRIMLER Damien

Conseillers présents
et représentés :
18

Absents excusés : M. WEBER Jean-Marc a donné pouvoir à M. RUCH Jean-Luc
M. TROESTLER Vincent a donné pouvoir à Mme WENGER Bernadette.
M. BUCHMANN Philippe a donné pouvoir à M. BUREL Christophe
M. MULLER Marc a donné pouvoir à M. GOEPP Christian
M. STOEFFLER Patrick a donné pouvoir à Mme SPIELMANN Florence

Absents : Mmes HUBER Cathie - SERBONT Christine
MM BLEGER Mathieu - FISCHER Serge - KURZ Christophe

M SCHAEFFER Thomas arrive au point II.

M TROESTLER Vincent quitte la séance après le vote du point VII.

I APPROBATION DU PROCES -VERBAL DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2013 n°46 /13

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 8 avril 2013.

Dans le procès-verbal de la séance du 8 avril 2013, il y a lieu de rectifier de la manière suivante :

- Extrait n°41a/13 : « Après délibération, le Conseil Municipal décide à 16 voix pour et 2 abstentions (MM GUNTZ et GRIMLER) de faire effectuer ces travaux par l'entreprise CSE pour un montant TTC de 3 602,35 €».
- Extrait n°41b/13 : « Après délibération, le Conseil Municipal décide à 16 voix pour et 2 abstentions (MM GUNTZ et GRIMLER) de passer commande auprès de la société CSE pour un montant TTC de 5 255,57 € ».

II DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER n°47 /13

1) CONSORTS LEFRANT / EPOUX STAAT n°47a/13

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner relative au projet de vente du bien immobilier bâti sis 23 rue des Chevreuils cadastré section 13 n°374/236 d'une superficie totale de 5,66 ares appartenant aux Consorts LEFRANT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption urbain sur ce projet de vente

2) VENTIM / KIEHL – SOMMER

n°47b/13

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner relative au projet de vente du bien immobilier (lots 3, 6, 12 et 13) bâti sis 11 rue du Gal Leclerc cadastré section 1 n°288/57 d'une superficie de 3,18 ares et n°289/57 d'une superficie de 1,99 are appartenant à la SARL VENTIM.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption urbain sur ce projet de vente.

3) VENTIM / STAS

n°47c/13

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner relative au projet de vente du bien immobilier (lots 4, 5, 14 et 15) bâti sis 11 rue du Gal Leclerc cadastré section 1 n°288/57 d'une superficie de 3,18 ares et n°289/57 d'une superficie de 1,99 are appartenant à la SARL VENTIM.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption urbain sur ce projet de vente.

4) VENTIM / MENNA

n°47d/13

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner relative au projet de vente du bien immobilier (lots 1, 7 et 11) bâti sis 11 rue du Gal Leclerc cadastré section 1 n°288/57 d'une superficie de 3,18 ares et n°289/57 d'une superficie de 1,99 are appartenant à la SARL VENTIM.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption urbain sur ce projet de vente.

III PROJET AMENAGEMENT DES RUES DE LATTRE DE TASSIGNY, DES TILLEULS, DES SAPINS, DES CHENES ET DE LA POSTE

n°48 /13

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement des rues de Lattre de Tassigny, des Tilleuls, des Sapins, des Chênes et de la Poste, projet déjà étudié en Commission d'Urbanisme du 24 avril 2013.

L'estimation du montant des travaux se décompose comme suit :

Rue du Général de Lattre de Tassigny :	132 657, -	€ HT
Rue de la Poste:	77 598,50	€ HT
Rue des Chênes:	108 240,50	€ HT
Rue des Tilleuls:	138 606, -	€ HT
Rue des Sapins:	92 898, -	€ HT
TOTAL HT :	550 000, -	€ HT

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir ce projet pour un montant total TTC de 657 800 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013 au c/310-2152.

IV MISE EN SECURITE TROTTOIRS – ROND-POINT CREDIT MUTUEL

n°49 /13

Suite à la réunion de la Commission d'Urbanisme du 24 avril 2013, Monsieur le Maire présente un nouveau devis pour la mise en sécurité des trottoirs du rond-point situé devant le Crédit Mutuel. La différence de prix par rapport au devis initial porte sur la modification du choix des bordures de défense.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler la délibération du n°37/13 du 8 avril 2013 et de retenir le nouveau devis de l'entreprise TRANSROUTE pour un montant TTC de 4 801,94 € TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013 au c/300-2152.

V DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE

n°50 /13

Suite à la réunion de la Commission d'Urbanisme du 24 avril 2013, Monsieur le Maire présente un devis pour divers travaux de voirie.

Ces travaux seront réalisés Quai Moulin, rue du général Leclerc et rue du 24 Novembre.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise TRANSROUTE pour un montant TTC de 4 911,37 € TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013 au c/300-2152.

VI REGULARISATIONS FONCIERES

n°51 /13

Suite à la réunion de la Commission d'Urbanisme du 24 avril 2013, Monsieur le Maire fait part des régularisations foncières intervenues rue des Vergers et rue de la Poste.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer les actes notariés et de prendre en charge tous les frais engendrés par ces régularisations.

VII COMPLEXE SPORTIF ET SOCIOCULTUREL

n° 52/13

1) Local de détente

n°52a/13

Suite à la réunion de la Commission du Patrimoine du 26 février 2013, Monsieur Christophe BUREL, adjoint au Maire soumet des devis pour la réalisation d'un local de détente au complexe sportif.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de passer commande auprès de la société FERALU pour un montant TTC de 46 042,41 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013 au c/230-2135.

2) Contrôle d'accès aux portes

n°52b/13

Suite à la réunion de la Commission du Patrimoine du 26 février 2013, Monsieur Christophe BUREL, adjoint au Maire soumet des devis pour la mise en place d'un système de contrôle d'accès aux portes au complexe sportif et socioculturel.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de passer commande auprès de la société BODET pour un montant TTC de 24 446,24 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013 au c/230-2135.

3) Déplacement de la baie vitrée – côté est

n°52c/13

Suite à la réunion de la Commission du Patrimoine du 26 février 2013, Monsieur Christophe BUREL, adjoint au Maire soumet l'ensemble des devis pour réaliser les travaux de déplacement de la baie vitrée – côté est dans la salle socioculturelle.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de passer commande auprès de la société :

- GONTRAN pour la réalisation des longrines et du sol pour un montant TTC de 9 843,08 €
- FERALU pour la réalisation du vitrage pour un montant TTC de 12 497,- €
- GUINAMIC pour la réalisation du sol en caoutchouc pour un montant TTC de 8 150,14 €
- GEISTEL pour la réalisation du plafond pour un montant TTC de 2 257,93 €
- SCHWEITZ pour le raccourcissement des rideaux pour un montant TTC de 598,- €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013 au c/230-2135.

VIII CONVENTION ALT

n°53 /13

Madame Florence SPIELMANN, adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal une nouvelle convention de partenariat entre les communes dont les jeunes fréquentent le collège et l'Association de Lutte contre la Toxicomanie.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer cette nouvelle convention conclue pour un an et à tacite reconduction.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013 au c/6558.

IX FESTIVITES DU 13 JUILLET 2013

n°54 /13

Dans le cadre des festivités du 13 juillet 2013, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'offre de la société PYRAGRIC pour le feu d'artifice et l'offre de la société SGOF pour des prestations de surveillance.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer les différentes offres établies pour les festivités du 13 juillet 2013, à savoir :

- PYRAGRIC pour le feu d'artifice pour un montant TTC de 3 600,00 €
- SGOF pour assurer la sécurité pour un montant TTC de 424,60 €

Les crédits nécessaires pour l'ensemble de ces prestations sont prévus au budget primitif 2013 au c/ 6232.

X SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2013

n°55 /13

1) Associations locales

n°55a/13

Monsieur le Maire propose d'appliquer une augmentation de 5% et soumet au Conseil Municipal les montants suivants des subventions de fonctionnement accordées aux associations locales pour l'année 2013 :

Association	Montant
A.D.Q.V	128,00 €
Amicale Sapeurs Pompiers	865,00 €
Football Club Duttlenheim	3 662,00 €
La Concorde 1913	5 470,00 €
Chorale Ste Cécile	557,00 €
Musique Alsatia	598,00 €
Big Ben	293,00 €
Chuchi	262,00 €
DRANIE Dessin	349,00 €
Crazy Dancers	314,00 €
A.A.P.P.M.A.	440,00 €
Club épargne	128,00 €
Arboriculture	254,00 €
Jeux et Amitié	169,00 €
Groupe folklorique Ganseliese'l	144,00 €
Club Féminin « Entr'Elles »	293,00 €
SKAT Club	174,00 €
UNC	212,00 €
Aviculture	0,00 €
Donneurs de Sang Bénévoles	210,00 €
Teen'Act	265,00 €
Cap Bien Etre	469,00 €
TOTAL	15 256,00 €

Compte tenu de la classification faite par catégories et par critères d'évaluation en 2009, le Conseil Municipal après délibération, décide à 16 voix pour et 2 abstentions (Mme SPIELMANN et M METZ), de voter les montants proposés ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013 au c/6574.

2) Ecole de Musique

n°55b /12

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser à l'Ecole de Musique la subvention de fonctionnement 2013 de 9 600 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder à l'Ecole de Musique une subvention annuelle de fonctionnement de 9 600 € pour l'exercice 2013.

Le crédit nécessaire est inscrit au budget primitif 2013 au c/6574.

3) C.C.A.S.

n°55c /12

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser au Centre Communal d'Action Sociale la subvention de 15 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accorder au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de fonctionnement de 15 000 € pour l'exercice 2013.

Le crédit nécessaire est inscrit au budget primitif 2013 au c/657362.

4) G.A.S.

n°55d/12

Dans le cadre des prestations servies par le Groupement d'Action Sociale à l'ensemble des agents communaux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge la cotisation statutaire due au CNAS pour l'exercice 2013, à savoir 209,05 €/agent.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en charge la cotisation statutaire 2013 et de verser 5 200 € au CNAS.

Le crédit nécessaire est inscrit au budget primitif 2013 au c/6574.

XI AUTRES SUBVENTIONS

n°56 /13

1) Association de pêche

n°56a/13

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'A.A.P.P.M.A. de Duttlenheim, dans le cadre de sa traditionnelle pêche inter-associations du 10 juin 2012, sollicite une subvention pour l'achat de poissons.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accorder à l'A.A.P.P.M.A. une subvention de 540,00 € pour cette journée.

Le crédit nécessaire est prévu dans le budget primitif 2013 au c/ 6574.

2) Ravalement de façades

n°56b/13

Monsieur le Maire soumet une demande de subvention de Mme GRANDE GEISLER pour des travaux de ravalement de façades de son habitation située dans le périmètre des aides à la valorisation du patrimoine bâti.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 350 € à Mme GRANDE GEISLER.

Le crédit nécessaire est prévu dans le budget primitif 2013 au c/ 6574.

XII REGIME INDEMNITAIRE

n° 57/13

L'arrêté du 24 décembre 2012 fixe de nouveaux montants de référence annuels pour l'indemnité d'exercice de missions des préfectures.

Le décret n°2012-1494 du 27 décembre 2012 modifiant le décret n°2003-799 du 25 août 2003 relatif à l'indemnité spécifique de service allouée aux ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts et aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement, paru au JO le 29 décembre 2012, majore le coefficient de grade entrant dans le calcul de la dotation annuelle d'indemnité spécifique de service, ainsi que les bonifications qui peuvent être attribuées.

Compte tenu de l'équivalence entre corps de l'Etat et cadres d'emplois de la fonction publique territoriale établie par le décret n°91-875 du 6 septembre 1991, les nouveaux coefficients s'appliquent aux grades la filière technique de la fonction publique territoriale.

Toutefois, il n'y a pas lieu de délibérer étant donné que la délibération n° 55/12 du 23 mai 2012 prévoit une revalorisation automatique des montants de référence par application de nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

XIII PERSONNEL COMMUNAL

n°58 /13

1) Service Administratif

n°58a/13

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, notamment son article 3,1°;

Vu la délibération n°06/13 en date du 11 février 2013 créant le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe ;

Considérant la nécessité de recruter temporairement un adjoint administratif de 2^{ème} classe non titulaire pour faire face à un accroissement temporaire d'activité;

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de renouveler le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet, créé par délibération n°06/13, à raison de 28 heures hebdomadaires pour une durée de 3 mois, à compter du 1^{er} juillet 2013.

2) ALSH1

n°58b/13

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, notamment son article 3,1°;

Vu la délibération n°90/12 en date du 15 octobre 2012 créant le poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe ;

Vu la délibération n°31b''/13 en date du 25 mars 2013 renouvelant le poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe jusqu'au 5 juillet 2013 inclus;

Considérant la nécessité de recruter temporairement un adjoint administratif de 2^{ème} classe non titulaire pour faire face à un accroissement temporaire d'activité;

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de renouveler le poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet, créé par délibération n°90/12, à raison de 35 heures hebdomadaires pour la période du 6 au 31 juillet 2013 inclus.

XIV DIVERS ET INFORMATIONS

Mme Florence SPIELMANN remercie les membres du Conseil Municipal venus visiter l'exposition « Art 67 ».

Le taux de fréquentation a été doublé par rapport à la 1^{ère} édition de 2011.

Le bilan chiffré sera fourni ultérieurement.

L'INSEE réalisera une enquête du 6 mai au 13 juillet 2013 sur les ressources et conditions de vie.

M le Maire présente au Conseil Municipal la plaquette d'invitation du FCD pour son 90^{ème} anniversaire du 30 juin 2013.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 3 juin 2013.